



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Immigration et intégration
*en coordination avec la Direction consulaire du
Département fédéral des affaires étrangères DFAE*



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Édition 2022

3003 Berne-Wabern, 31. mai 2023

Tables des matières

Tables des matières	2
L'essentiel en bref	4
Brève analyse des évolutions actuelles	5
0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger	5
0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.8)	5
0.2 Informations spécifiques concernant certaines représentations à l'étranger (cf. 1.3 - 1.8)	6
0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)	8
0.5 Prestataires de services externes (cf. 3.1 - 3.2)	9
0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 3.3)	10
0.7 Buts du séjour (cf. 4.1 - 4.3)	10
0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 5.1 - 5.3)	11
0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 6.1 - 6.3)	11
0.10 Visa humanitaire (cf.7.1-7.3)	12
Statistiques Visa Monitoring	13
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés	13
1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2022, par types de visa	13
1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2020 à 2022	13
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2022 et 2021	14
1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2020 à 2022	14
1.5 Demandes de visa en 2022 et 2021 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs	15
1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2020 à 2022	16
1.7 Les dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés en 2022 et 2021	17
1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2022 et 2021	17
1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2022	18
1.10 Accords bilatéraux en 2022	18
2 Demandes dans le cadre d'accords de représentation	19
2.1 Total des demandes traitées en représentation d'autres États membres Schengen, ventilé par État membre, 2022	19
2.2 Les dix représentations avec le plus grand nombre de demandes de visas traitées en représentation d'autres États membres Schengen, 2022	19
2.3 Les dix représentations avec le plus grand nombre de mandats de représentation, par État membre Schengen représenté et par visa demandé, 2022	20
2.4 Représentation des États membres de Schengen par la Suisse, 2022	21
2.5 Représentation de la Suisse par un État membre de Schengen, 2022	21
3 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne	22
3.1 Pourcentage des demandes enregistrées via des prestataires de services externes et en ligne par rapport au total des demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2021 et 2022	22

3.2	Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2022 et 2021	22
3.3	Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2022 et 2021	23
4	Buts du séjour	24
4.1	Évolution des dix buts de séjour possibles, années 2022 et 2021	24
4.2	Proportion des différents buts de séjour possibles: évolution pour 2022	24
4.3	Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2022, ventilés par but de séjour	25
5	Sexe et âge des demandeurs	26
5.1	Sexe et âge des demandeurs, de 2022 à 2020	26
5.2	Mise en regard des groupes d'âge, de 2020 à 2022	26
5.3	Les cinq représentations selon les visas demandés en 2022, ventilés par sexe et par âge	27
6	Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels	28
6.1	Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2022	28
6.2	Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2020 à 2022	28
6.3	Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2022 et 2021	29
7	Visas humanitaires	30
7.1	Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2021 et 2022	30
7.2	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2022, par catégorie	31
7.3	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2022, ventilés par les cinq principales représentations	31
7.4	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2022, ventilés par les cinq principales nationalités	31
Impressum		32

L'essentiel en bref

Période	Demandes Total	Demandes Évolution	Demandes Schengen Total	Demandes Schengen Évolution	Demandes Schengen refusées	Demandes Schengen Taux de refus
2019	688 691		614 473		50 353	8,2 %
2020	151 240	-537 451 (-78,0 %)	93 390	-521 083 (-84,8 %)	10 632	11,4 %
2021	175 046	+23 806 (+15,7 %)	115 179	+21 789 (+23,3 %)	15 204	13,2 %
2022	485 556	+310 510 (+177,4 %)	414 622	+299 443 (+260 %)	53 084	12,8 %

Aperçu de l'évolution

- Après deux années profondément marquées par le COVID-19, 414 622 demandes de visas Schengen ont été déposées en 2022, soit presque le double par rapport à 2021. Cette forte hausse s'explique par la levée des restrictions en matière d'entrée liées à la pandémie et par les envies accrues de voyages à l'étranger consécutives à deux ans de privation. Depuis le 2 mai 2022, tous les ressortissants d'États tiers peuvent à nouveau entrer en Suisse sans restrictions.
- Les envies accrues de voyages en 2022 se reflètent notamment dans la hausse du nombre de demandes de visas Schengen (visas de type C) entre janvier 2022 (6872 demandes) et décembre 2022 (20 086 demandes).
- La proportion de visas refusés a augmenté en 2020 (11,4 %) et en 2021 (13,2 %). À cela deux raisons : les restrictions d'entrée prises pour lutter contre le coronavirus et la baisse de qualité des dossiers de demandes de visas due à la situation difficile liée à la pandémie mondiale. Malgré la levée des mesures de lutte contre le COVID-19, le taux de refus est resté élevé en 2022 (12,8 %). Avant la pandémie, il était nettement plus faible (8,2 % en 2019).
- En 2022, seuls 6359 visas Schengen (visas de type C) ont été délivrés à des ressortissants chinois pour des séjours touristiques. Au cours de l'année record 2019, ce chiffre était de 80 237. La politique zéro Covid appliquée par la Chine depuis 2020 a entraîné un recul drastique du trafic de voyageurs au départ et à destination de ce pays.
- En 2022, les ressortissants russes ont déposé un total de 15 234 demandes de visas (24 251 en 2019). Le recul enregistré s'explique par l'agression militaire russe contre l'Ukraine déclenchée en février 2022, par les restrictions qui en découlent en matière de trafic aérien vers et depuis la Russie et par les restrictions d'entrée que certains pays européens ont adoptées à l'encontre des citoyens russes.

Brève analyse des évolutions actuelles

0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.8)

- Durant chaque mois de 2022, le nombre de demandes de visas était supérieur à celui relevé lors du même mois de 2021. Cette évolution est essentiellement liée à la levée des mesures prises en matière de visas pour lutter contre le COVID-19.
- Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, le nombre de demandes de visas est en hausse par rapport à l'année précédente pour les dix principaux pays d'origine des demandeurs. Sur ces dix pays, la Thaïlande (+31 421 demandes ; +526,8 %), l'Indonésie (+15 897 demandes ; +364,6 %) et l'Inde (+98 457 demandes ; +330,4 %) affichent l'augmentation la plus forte par rapport à 2021. Cette progression est principalement liée au désir accru de voyages touristiques après deux années de pandémie et de privation. Conséquence directe, le nombre de demandes de nuitées émanant de ressortissants asiatiques a presque triplé. Les demandes de visas déposées par des Turcs (+7 288 demandes ; +63,8 %) et des Russes (+5 877 demandes ; +62,8 %) connaissent une hausse plus modérée. En 2019 déjà, près d'un quart des demandes de visas présentées par des ressortissants turcs concernaient des visas nationaux (visas de type D) en vue d'un long séjour. Les demandes de visas nationaux ont été nettement moins sujettes aux fluctuations liées à la pandémie que les demandes de visas Schengen.
- Même s'il est en forte hausse par rapport à 2021, le nombre total de demandes de visas déposées en 2022 n'atteint pas le niveau record de 2019, notamment dans le domaine du tourisme. Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique relatifs aux nuitées en Suisse confirment cette évolution. En 2022, 17,2 millions de demandes de nuitées ont été présentées par des ressortissants étrangers, soit le double de 2021, mais pas encore autant qu'avant la pandémie de COVID-19.
- S'agissant des dix principaux pays d'origine des demandeurs de visa, seuls les citoyens d'Arabie saoudite, d'Indonésie et du Kosovo ont déposé davantage de demandes en 2022 qu'au cours de l'année record 2019. Cette évolution est due au fait que les restrictions d'entrée liées au coronavirus ont été levées dès 2021 pour l'Arabie saoudite et l'Indonésie. Concernant l'Indonésie, il convient également de relever que la représentation suisse à Jakarta est parvenue à accroître de manière significative ses capacités de traitement des demandes, alors que de nombreux autres États Schengen n'avaient encore reçu que très peu de demandes. Les ressortissants de ces pays sont pour la plupart entrés en Suisse à des fins de tourisme. L'augmentation du nombre de demandes de visas présentées par des Kosovars s'explique, pour sa part, par le souhait des intéressés de rendre visite à leur famille et à leurs amis en Suisse après la pandémie. 37,7 % de tous les visas délivrés à des fins de visites familiales ou amicales en 2022 concernaient effectivement des ressortissants kosovars.
- Plus du tiers de toutes les demandes de visas reçues en 2022 ont été traitées par les représentations de New Delhi (Inde), Pristina (Kosovo) et Bangkok (Thaïlande). Les représentations à Bangkok (Thaïlande) (+31 727 demandes ; +515,0 %), Jakarta (Indonésie) (+15 126 demandes ; +378,8 %), New Delhi (Inde) (+86 489 demandes ;

+372,5 %), Londres (Royaume-Uni) (+7729 demandes ; +361,8 %) et Téhéran (Iran) (+7283 demandes ; +303,8 %) enregistrent la plus forte progression. Pour ce qui est de Téhéran, l'augmentation est également liée à la reprise de la délivrance de visas et de la coopération avec le prestataire de services externe le 26 juin 2021. Depuis le début de la pandémie, 2022 a été la première année durant laquelle il a été possible de déposer des demandes de visas pendant douze mois. La demande en la matière a été d'autant plus élevée que, pendant deux ans, les citoyens iraniens ne pouvaient plus voyager. Les demandes présentées via des agences de voyage sont également reparties à la hausse.

- Le nombre de visas à validité territoriale limitée (VTL) délivrés est passé de 15 570 en 2021 à 42 030 en 2022, en raison de la forte hausse des demandes de visa déposées par des ressortissants kosovars. En effet, 38 445 de ces VTL ont été remis à des Kosovars, soit presque le triple par rapport à 2021. Vu que le passeport kosovar n'est pas reconnu par certains États Schengen, les citoyens kosovars reçoivent un visa Schengen à validité territoriale limitée pour entrer en Suisse.
- Les ressortissants pakistanais, ghanéens et algériens affichent le taux de refus le plus élevé (plus de 40 %). La majorité des demandes de visas de ressortissants de ces trois pays ont été refusées pour les motifs suivants : sortie de Suisse dans les délais impartis non garantie ou pas de justification quant à l'objet et aux conditions du séjour envisagé.
- En 2022, 70 934 visas nationaux (visas de type D) ont été émis, soit seulement 3284 de moins que lors de l'année record 2019. De 2020 à 2022, le nombre de visas nationaux délivrés a été moins soumis aux fluctuations liées à la pandémie que le nombre de visas Schengen. Les personnes désireuses d'accomplir de longs séjours en Suisse étaient effectivement davantage disposées à se conformer aux mesures de lutte contre le COVID-19 (notamment certificat de vaccination, certificat de guérison ou résultat de test). Pour cette raison, le nombre de visas nationaux émis n'a progressé que de 11,8 % par rapport à 2021, tandis que celui des visas Schengen s'est accru de 37,9 %. Le cas des ressortissants chinois illustre également bien ce point. En effet, ceux-ci ont été nettement moins nombreux à demander des visas Schengen, alors que la demande de visas nationaux, principalement à des fins de « formations théoriques » (p.ex. études), n'a guère changé depuis 2019 (2019 : 5 723 demandes ; 2020 : 4 859 demandes ; 2021 : 4 550 demandes ; 2022 : 5 530 demandes).
- Comme en 2021, les citoyens kosovars (7 876 demandes), indiens (6195 demandes), chinois (5 530 demandes) et américains (5 209 demandes) ont été les plus nombreux à demander des visas nationaux. Plus de la moitié de tous les visas nationaux (41 296 visas ou 58,6 %) ont été délivrés pour des raisons familiales.

0.2 Informations spécifiques concernant certaines représentations à l'étranger (cf. 1.3 - 1.8)

- En 2022, les ressortissants **indiens** et la représentation à New Delhi figuraient en tête pour ce qui est des demandes de visas. Concernant l'Inde, il convient de noter que les demandes sont présentées par l'intermédiaire des prestataires de services externes dans tout le pays. Près d'un quart (22,6 %) de toutes les demandes de visas pour la Suisse ont été déposées en Inde. La représentation a traité 109 710 demandes en 2022, soit presque quatre fois plus qu'en 2021 (+86 489). Elle a émis 95 734 visas et rejeté 13 976 demandes. Au cours de l'année sous revue, 82 306 visas ont été délivrés à des ressortissants indiens ; 40,6 % de toutes les demandes de visas Schengen concernaient

des voyages à des fins de tourisme. S'agissant des visas touristiques, l'Inde est suivie de la Thaïlande (30 430 visas délivrés), puis de l'Arabie saoudite (21 073).

- Avec 46 607 demandes de visas, les citoyens **kosovars** arrivent en deuxième position en termes de nombre de visas demandés en 2022. Même position pour la représentation à Pristina, avec 5 410 demandes rejetées. Cependant, son taux de refus de 12,2 % se situe en plein dans la moyenne mondiale.
- En 2022, les ressortissants **chinois** n'ont déposé que 16 967 demandes de visas. Seules 37,5 % d'entre elles ont été présentées en Chine. Les représentations suisses en Chine ont émis seulement 6593 visas. Au cours de l'année record 2019, le nombre de demandes de visas déposées par des Chinois atteignait encore 119 523 unités, ce qui plaçait la Chine en deuxième position (après l'Inde) pour ce qui est du nombre de visas demandés. Le faible nombre de demandes en 2022 s'explique par la politique zéro Covid appliquée par la Chine, qui a entraîné un recul drastique du trafic de voyageurs au départ et à destination de ce pays. Malgré cela, l'assouplissement progressif des mesures prises pour lutter contre la pandémie a entraîné une hausse des demandes de 161,1 % par rapport à 2021 (6499 demandes de visas en 2021).
- Au cours de l'année sous revue, les ressortissants **russe**s ont présenté 15 234 demandes de visas, arrivant ainsi en huitième position en termes de nombre de visas demandés. Cependant, le nombre de demandes déposées par des Russes est encore loin du nombre relevé en 2019 avant la pandémie de COVID-19 (24 251). En comparaison avec 2019, le recul enregistré en 2022 s'explique par l'agression militaire russe contre l'Ukraine, par la fermeture de l'espace aérien de l'UE qui s'en est suivie et par les autres restrictions d'entrée que certains pays européens ont adoptées à l'encontre des citoyens russes. Le 19 septembre 2022, le Conseil fédéral a, lui aussi, décidé de suspendre l'accord entre la Suisse et la Russie visant à faciliter la délivrance de visas (cf. ch. 0.3). La pression migratoire accrue des Russes dans le contexte de l'intervention russe en Ukraine, conjuguée à la réduction du nombre de visas Schengen délivrés par d'autres États Schengen et à la problématique du « shopping des visas », a entraîné une hausse du taux de refus des demandes de visas présentées par des ressortissants russes (de 1,2 % en 2019 à 7,9 % en 2022). Pour la première fois depuis la publication du premier monitoring des visas en 2015, la Russie figure parmi les dix pays comptant le plus grand nombre de visas refusés en 2022.
- Parmi ces dix pays, on retrouve également le **Sri Lanka** avec un taux de refus de 34,6 %. Au cours des dernières années, ce taux n'a cessé d'augmenter (il était de 19,0 % en 2019). Ce phénomène est dû à la forte détérioration de la situation économique et politique ces quatre dernières années dans cet État. La dernière crise en date était d'ordre politique et l'instabilité économique qu'elle a entraînée a renforcé la pression migratoire.
- Les événements géopolitiques de ces dernières années, le niveau élevé de l'inflation et la précarité de la situation économique en **Turquie** sont autant de facteurs qui expliquent pourquoi les demandes de visas de ressortissants de ce pays ont fortement évolué en 2022. La pression migratoire qui en a résulté a entraîné une hausse des demandes de visas humanitaires et compliqué l'évaluation des dossiers, ce qui s'est répercuté sur les capacités de traitement de la représentation.

0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)

Quand l'Union européenne (UE) lève l'obligation générale de visa en faveur des ressortissants d'un pays donné, cette levée vaut pour l'ensemble de l'espace Schengen et s'applique par conséquent également à la Suisse. En 2022, aucun accord visant à exempter de l'obligation de visa n'est entré en vigueur.

L'UE peut également conclure des accords de facilitation de visas avec des Etats-tiers. L'accord UE-Russie, visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour (moins de 90 jours par période de 180 jours), est entré en vigueur le 1er juin 2007, sur une base de réciprocité. Suite à l'agression militaire de la Russie en Ukraine le 24 février 2022, le Conseil européen a condamné celle-ci et a exprimé sa pleine solidarité avec l'Ukraine et son peuple. Ainsi, l'UE a adopté des mesures restrictives à l'encontre de la Russie, en suspendant de manière partielle puis totale l'accord de facilitation.

Le 19 septembre 2022, le Conseil fédéral a décidé à son tour de suspendre l'accord avec la Russie visant à faciliter la délivrance de visas aux citoyens de la Fédération de Russie et de la Confédération Suisse. Il convient de préciser que la suspension de l'accord de facilitation ne compromet pas l'octroi de visas aux ressortissants russes.

En tant qu'Etat associé, la Suisse peut conclure de manière indépendante des accords bilatéraux d'exemption réciproque de l'obligation de visa avec d'autres Etats pour les titulaires de passeports diplomatiques, de passeports de service, de passeports spéciaux et de passeports officiels. En 2022, aucun accord de ce type n'est entré en vigueur.

0.4 Accords de représentation (cf. 2.1 - 2.5)

En vertu de l'art. 8 du code des visas, chaque Etat membre de l'espace Schengen peut traiter des demandes de visas Schengen au nom d'autres Etats membres, ou être représenté par un autre Etat membre dans la procédure de visa. Cette possibilité permet à un Etat membre de combler les lacunes de son réseau de représentations, afin que le demandeur puisse déposer sa demande de visa Schengen dans son propre pays¹.

Les accords de représentation ont été suspendus le 18 mars 2020 en raison des restrictions liées au Covid-19. Au 1er octobre 2022, la dernière suspension d'un accord de représentation en lien avec à l'état d'urgence provoquée par le Covid-19 (représentation de la Suisse par la Lituanie à Chicago) a été levée. Le retour à une situation normale suite à la fin de l'ensemble des suspensions des accords de représentation, après deux ans marqués par la pandémie, n'a duré que peu de temps, puisque certains accords de représentation ont été affectés par l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et ont dû être par conséquent à nouveau suspendus.

En 2022, deux nouveaux accords de représentations sont entrés en vigueur : la Suisse représente la Belgique aux Maldives (à Colombo) depuis le 1er mars 2022, ainsi que la Hongrie à Dhaka (Bangladesh) depuis le 15 août 2022. En revanche, deux accords ont

¹ Les demandes de visas traitées par la Suisse pour le compte d'autres Etats membres apparaissent dans les statistiques des visas de la Suisse. De même, les demandes traitées pour le compte de la Suisse par d'autres Etats membres figurent dans les statistiques des visas des Etats membres concernés.

été abrogés, la Suisse ne représentant plus la Hongrie à Vancouver (Canada) ni la Finlande à Bichkek (Kirghizistan).

C'est ainsi qu'à fin 2022, la Suisse représentait 18 autres États membres dans 24 représentations à l'étranger, ce qui représente 61 mandats de représentation.

En 2022, la Suisse a traité un total de 22 460 demandes de visas en représentation d'autres États membres, une hausse remarquable (+18 178 demandes) comparée à l'an dernier. Cela s'explique par la fin des suspensions causées par le Covid-19. Toutefois, le total de 2022 des demandes de visas en représentation d'autres États membres n'a pas atteint le niveau de l'année 2019.

La majorité des demandes traitées relèvent des accords avec la France (5 914 demandes), l'Autriche (4 584), la Belgique (4 096) et les Pays-Bas (2 901), qui connaît en 2022 un recul comparé à l'an dernier.

Un accord-cadre avec la Principauté de Liechtenstein dans le domaine des visas existe depuis le 19 décembre 2011. Sur cette base, la Suisse a traité en 2022 un total de 995 demandes de visas (visas Schengen et visas nationaux) en représentation du Liechtenstein (2021 : 386 demandes).

Fin 2022, la Suisse était représentée à 58 endroits. En 2022, un accord a été abrogé et la Suisse n'est plus représentée par la Lettonie à Kaliningrad. Cependant, la Suisse est nouvellement représentée par l'Espagne à Andorre et à Malabo (Guinée équatoriale) depuis le 15 octobre 2022.

En 2022, les États membres qui ont traité le plus de demandes de visas en représentation de la Suisse ont été la France (2420 demandes), les Pays-Bas (1297), la Belgique (994), la Lettonie (925) et l'Allemagne (920).

0.5 Prestataires de services externes (cf. 3.1 - 3.2)

En 2022, la Suisse a collaboré avec des prestataires de services externes (External Services Providers, ESP) dans 27 pays. Les 68 centres de traitement des visas (Visa Acceptance Centers, VAC) sont à nouveau opérationnels.

À la fin 2022, la situation s'est progressivement rétablie suite à la fin de la pandémie du Covid-19 et cela s'est fait rapidement sentir sur l'état des chiffres. La crise sanitaire qui a causé une baisse d'activité chez les ESP durant leur fermeture, a eu pour conséquence certaines restructurations dans le monde entier. Néanmoins, seule la Chine est encore en cours de restructuration et seulement une partie des VAC sont actuellement ouverts. En revanche, en Inde, tous les VAC sont à nouveau fonctionnels et un nouveau centre a également été ouvert.

L'émolument supplémentaire pour les prestations obligatoires (Corona Extra Fee) convenu contractuellement en août 2021 entre le DFAE et les prestataires de services est resté en vigueur tout au long de l'année 2022 uniquement pour la Chine. Cette forme d'indemnisation a servi à couvrir les mesures supplémentaires en termes d'organisation, de construction et de personnel que les ESP ont dû mettre en œuvre en

lien avec la pandémie². Le DFAE vérifie régulièrement si cet émoluments supplémentaire se justifie toujours ou s'il peut être supprimé.

En 2022, 342 679 demandes de visa Schengen ont été déposées auprès d'un prestataire de services externe, un chiffre en hausse notable (+253 208 demandes) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation correspond logiquement à l'évolution observée pour l'ensemble des demandes de visas Schengen. Deux demandes sur trois sont soumises à un prestataire de services ont été déposées dans un centre dépendant des représentations suivantes : New Delhi (Inde), Pristina (Kosovo), Bangkok (Thaïlande), Riyad (Arabie saoudite) et Jakarta, (Indonésie).

0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 3.3)

En 2022, 31 représentations à l'étranger offraient à leurs clients la possibilité de remplir leurs demandes de visa en ligne (www.swiss-visa.ch). Un chiffre en hausse comparé à l'an dernier, où uniquement 26 représentations à l'étranger offraient cette possibilité. Le rétablissement de la situation par rapport à la période pré-Covid-19 se manifeste progressivement dans la mesure où le nombre de visas déposés en ligne en 2022 correspond à environ 70 % des chiffres de 2019.

En 2022, 33 005 demandes de visa Schengen ont été transmises en ligne (2021 : 5 967). Le classement des dix représentations comptant le plus de demandes déposées en ligne a subi un changement total par rapport à l'année précédente, suite à la réintroduction, dans certaines représentations, de la possibilité de soumettre des demandes en ligne en raison de la levée graduelle de toutes les mesures liées à la pandémie.

En tête du classement figure Nairobi (Kenya), suivie désormais de San Francisco (USA) et de Vancouver (Canada).

0.7 Buts du séjour (cf. 4.1 - 4.3)

La Suisse a émis 361 538 visas Schengen en 2022. Plus de la moitié (202 298) ont été délivrés à des fins de tourisme. En 2021, 175 046 visas Schengen avaient été émis, dont 39 591 à des fins de tourisme (22,6 %). La demande accrue de visas Schengen à des fins touristiques au cours de l'année sous revue est liée à l'assouplissement/à la levée des restrictions d'entrée qui avaient été prises pour lutter contre la pandémie. La plupart de ces visas ont été remis à des ressortissants indiens (40,7 %) ou thaïlandais (15,0 %).

Le nombre de visas délivrés à des fins de visites familiales ou amicales est également en forte hausse par rapport à 2021. Il est passé de 32 224 en 2021 à 83 232 en 2022. Plus d'un tiers (37,7%) de ces visas ont été remis à des citoyens kosovars.

Au cours de l'année sous revue, 14 322 (soit presque un quart) des 54 353 visas délivrés à des fins d'affaires concernaient des ressortissants indiens. Viennent ensuite les Kosovars avec 3423 visas et les Turcs avec 3709 visas. Les ressortissants indiens et kosovars sont les plus nombreux à avoir reçu un visa Schengen à des fins d'études de courte durée. Sur l'ensemble des 1685 visas Schengen délivrés à des fins d'études, 647 ont été émis pour une courte durée (Inde : 342 ; Kosovo : 305).

² Par exemple, fermeture à court terme en raison de nouvelles réglementations, limitation du nombre de personnes par pièce ou par unité de surface, mesures d'hygiène particulières, etc.

0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 5.1 - 5.3)

Au cours de l'année sous revue, 50,2 % des demandeurs de visas étaient de sexe masculin et 49,8 % de sexe féminin. La proportion de femmes est légèrement supérieure à celle enregistrée en 2021 (48,9 %). Sur les 485 556 visas demandés en 2022, 239 021 ou près de la moitié concernaient des personnes âgées de 19 à 40 ans. Dans les cinq représentations qui ont délivré le plus de visas, à savoir New Delhi (Inde), Pristina (Kosovo), Bangkok (Thaïlande), Riyad (Arabie saoudite) et Jakarta (Indonésie), les femmes ont été nettement plus nombreuses que les hommes à demander un visa. À New Delhi et Pristina, ce rapport est même de un à trois. Les raisons de cette situation sont diverses. Pour ce qui est de Riyad, le programme de formation « Vision 2030 » lancé en vue de l'ouverture du pays a joué un rôle important dans le domaine du tourisme, car la Suisse dispose d'écoles hôtelières extrêmement renommées et reçoit donc de nombreuses demandes d'étudiants, essentiellement des femmes. À Jakarta, la part élevée de femmes s'explique, entre autres, par la récente série dramatique à succès « Crash Landing on You », qui a été en partie tournée en Suisse et a donné des envies de voyage à ses spectateurs, notamment à ses spectatrices. L'écart hommes/femmes est le plus marqué chez les demandeurs âgés de 19 à 40 ans. Prises ensemble, les représentations à New Delhi, Pristina, Bangkok, Riyad et Jakarta ont reçu 58 441 demandes de visas de femmes âgées de 19 à 40 ans et 10 492 demandes d'hommes se situant dans la même tranche d'âge.

0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 6.1 - 6.3)

En 2022, seuls 0,8 % de l'ensemble des visas ont été demandés par des titulaires d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel (4 110 demandes). Toutefois, le nombre de demandes de visas associé à de tels passeports spéciaux s'est quasiment doublé (+2 182 demandes) à celui de l'année précédente. Une grande partie des demandes ont été déposées au 1^{er} semestre 2022 (de janvier à juin). Près des deux tiers des visas délivrés ont été utilisés pour une visite officielle (65,8 %). Cela s'explique par le mouvement et les différentes agitations ou perturbations causées par le début de la guerre en Ukraine qui a dû donner lieu à des diverses réunions et interventions politiques. Toutefois, il convient de préciser que l'une des explications de telle augmentation est que les ressortissants russes titulaires d'un passeport diplomatique ou de service n'étaient pas soumis à l'obligation de visas avant la suspension partielle de l'accord entre la Suisse et la Russie (suspension intégrale depuis le 19.09.2022).

A cela s'ajoute également, la fin des mesures sanitaires a engendré également une reprise de l'activité confériencière en présentiel à Genève, ce qui a certainement un impact sur le nombre de demandes de visas pour des titulaires de passeports spéciaux (diplomatiques, officiels, spéciaux, de service). Le classement des dix représentations comptant le plus de demandes de visa déposées par des titulaires d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel maintient une certaine similarité en comparaison avec l'année précédente.

0.10 Visa humanitaire (cf.7.1-7.3)

Le nombre de visas humanitaires a connu une augmentation, 351 visas humanitaires ont été délivrés en 2022 (+116 par rapport à 2021, soit une augmentation de +49 %). Aussi le nombre de *visas humanitaires octroyés en vertu de l'art. 4, al. 2, OEV* a continué d'augmenter en 2022, soit 142 visas humanitaires ont été délivrés au total et dans le monde entier (soit une augmentation de +48 demandes). Un *visa humanitaire au titre de l'art. 4, al. 2, OEV* peut être accordé quand la vie ou l'intégrité physique d'une personne sont directement, sérieusement et concrètement menacées dans son pays d'origine ou de provenance. L'intéressé doit se trouver dans une situation de détresse particulière qui nécessite l'intervention des autorités et l'octroi d'un visa pour entrer en Suisse. Plus de 65 % de ces visas ont concerné principalement deux États : l'Afghanistan (98 visas), la Syrie (12 visas). Les visas restants ont été octroyés à des personnes en provenance de dix autres États. Après la prise de pouvoir des Talibans, en Afghanistan, le 15 août 2021, le nombre de visas humanitaires délivrés à des ressortissants afghans n'a pas cessé d'augmenter par rapport à l'année précédente (+61 demandes). Parmi les 98 *visas humanitaires octroyés en vertu de l'art. 4, al. 2, OEV* aux ressortissants afghans, soit 58 ont été accordés aux femmes. En revanche, la tendance vers une diminution d'octroi des visas humanitaires pour les ressortissants syriens (12 en 2022, 16 en 2021, 21 en 2020, 75 en 2019) et érythréens (6 en 2022, 10 en 2021, 17 en 2020, 27 en 2019) continue à être observée.

Dans la catégorie *motifs humanitaires*, 209 visas ont été délivrés l'année dernière, de ce fait on constate une nette hausse par rapport à l'année précédente (2021 : 141). Le SEM en a délivré une grande partie (83) à des personnes autorisées à entrer en Suisse pour une courte durée pour des raisons humanitaires. Les ressortissants du Kosovo (70) et de la Turquie (8) ont été les premiers concernés. Les 126 autres visas ont été délivrés principalement pour des interventions médicales urgentes ou des affaires familiales importantes (funérailles, naissance, mariage). Par rapport à l'année précédente, on constate cependant une hausse du nombre de visas délivrés pour des raisons médicales urgentes. Figure en premier ligne les ressortissants de l'Irak (41).

Statistiques Visa Monitoring

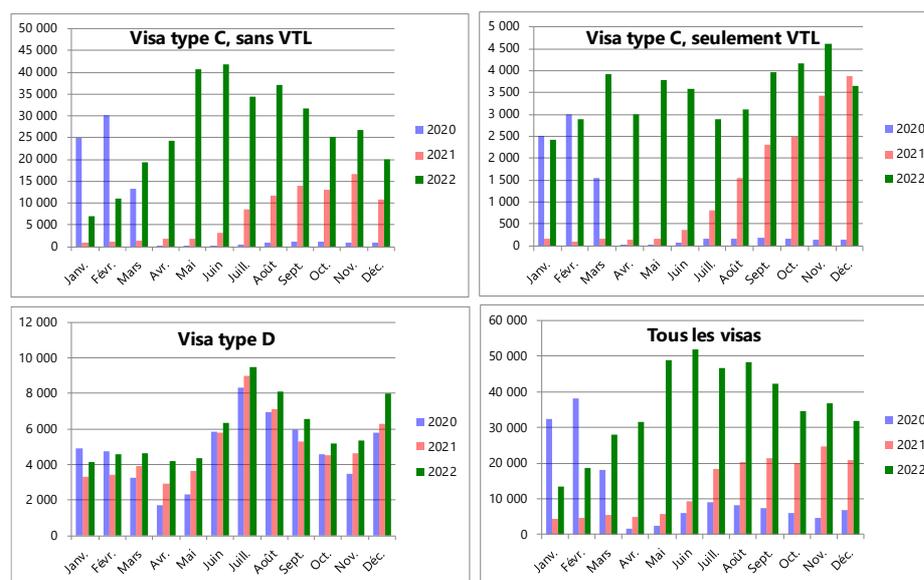
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2022, par types de visa

Période	Demandes Total	Demandes dél.	Schengen A + C dél.	Schengen VTL dél.	Schengen refusé Total	Schengen refusé Taux	National D dél.
Janvier	15 662	13 449	6 888	2 423	2 213	19,2 %	4 138
Février	21 199	18 624	11 133	2 896	2 575	15,5 %	4 595
Mars	31 947	27 848	19 317	3 924	4 099	15,0 %	4 607
Avril	34 478	31 494	24 278	3 007	2 984	9,9 %	4 209
Mai	53 047	48 884	40 769	3 777	4 163	8,5 %	4 338
Juin	57 124	51 847	41 898	3 593	5 277	10,4 %	6 356
Juillet	51 577	46 740	34 367	2 902	4 837	11,5 %	9 471
Août	53 613	48 335	37 125	3 108	5 278	11,6 %	8 102
Septembre	48 382	42 300	31 764	3 964	6 082	14,5 %	6 572
Octobre	39 634	34 477	25 107	4 172	5 157	15,0 %	5 198
Novembre	42 236	36 679	26 737	4 609	5 557	15,1 %	5 333
Décembre	36 657	31 795	20 125	3 655	4 862	17,0 %	8 015
2022	485 556	432 472	319 508	42 030	53 084	12,8 %	70 934
2021	175 046	159 842	84 405	15 570	15 204	13,2 %	59 867
Différ.	+310 510	+272 630	235 103	+26 460	+37 880	-0,4 %	+11 067

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire ; **C** : visa Schengen uniforme ; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée ; **D** : visa national ; **Dem.** : Demandes (Schengen et nationales) ; **dél.** : délivré ; **ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2020 à 2022

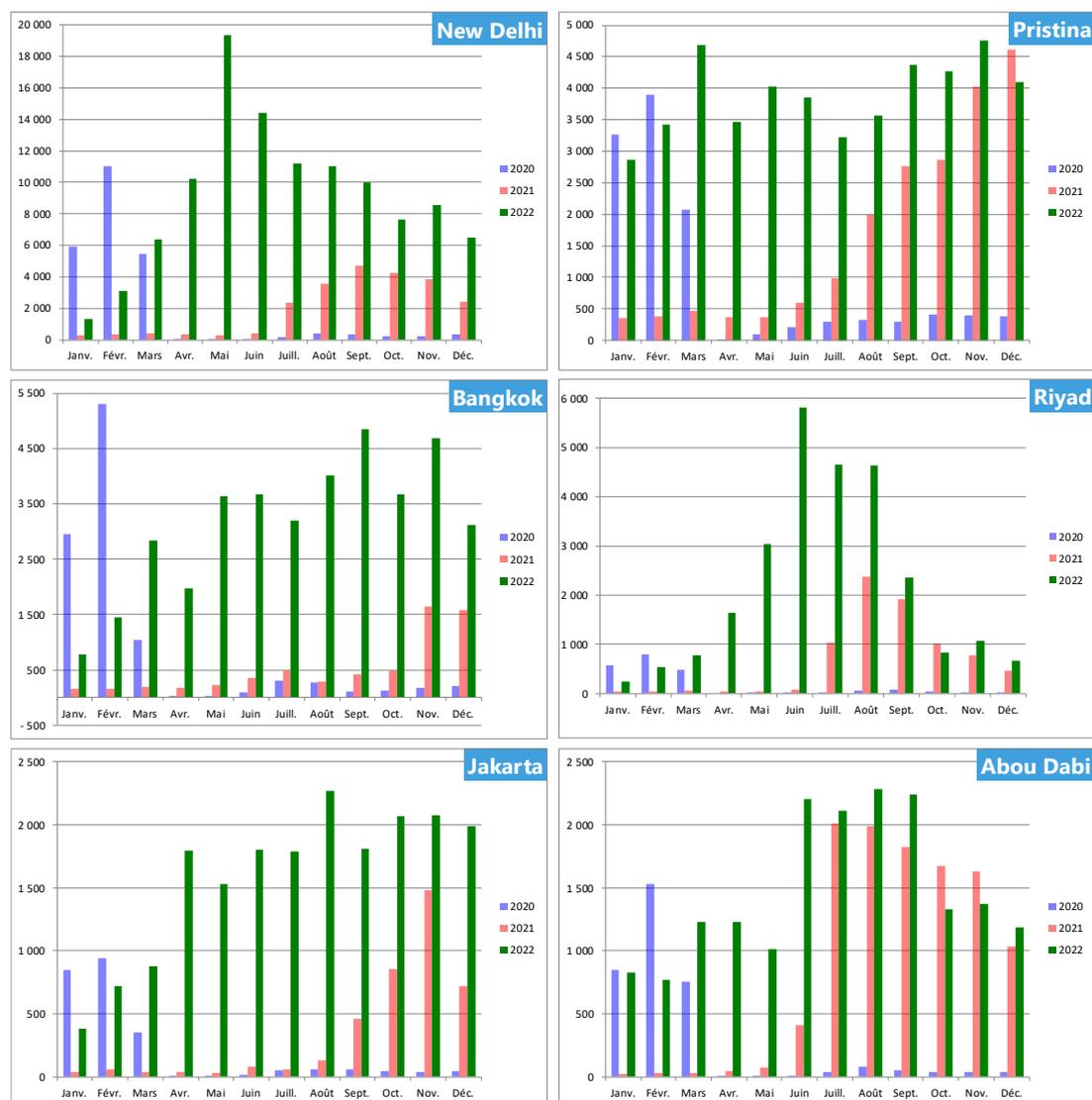


Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2022 et 2021

Nr.	Représentation	Dem.	Dem.	Dem.	Visas Total dél.	dont VTL dél.	Visas Total ref.	2021 Dem.	2021 Position	Évolut.
		Schengen A + C	National D	Total						
1	New Delhi, Inde	105 784	3 926	109 710	95 734	52	13 976	23 221	1 (+/-0)	+372,5 %
2	Pristina, Kosovo	44 386	2 221	46 607	41 194	38 370	5 413	19 785	2 (+/-0)	+135,6 %
3	Bangkok, Thaïlande	36 855	1 033	37 888	36 724	2	1 164	6 161	7 (+4)	+515,0 %
4	Riyad, Arabie saoudite	25 934	343	26 277	25 650	61	627	7 913	6 (+2)	+232,1 %
5	Jakarta, Indonésie	18 785	334	19 119	18 641	672	478	3 993	9 (+4)	+378,8 %
6	Abou Dabi, EAU	17 487	323	17 810	14 241	87	3 569	10 784	3 (-3)	+65,2 %
7	Istanbul, Turquie	13 670	3 629	17 299	14 178	103	3 121	10 196	4 (-3)	+69,7 %
8	Moscou, Russie	10 962	1 769	12 731	11 609	139	1 122	7 959	5 (-3)	+60,0 %
9	Londres, Roy.-Uni	9 276	589	9 865	9 393	17	472	2 136	18 (+9)	+361,8 %
10	Téhéran, Iran	9 068	612	9 680	7 719	149	1 961	2 397	15 (+5)	+303,8 %

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2020 à 2022

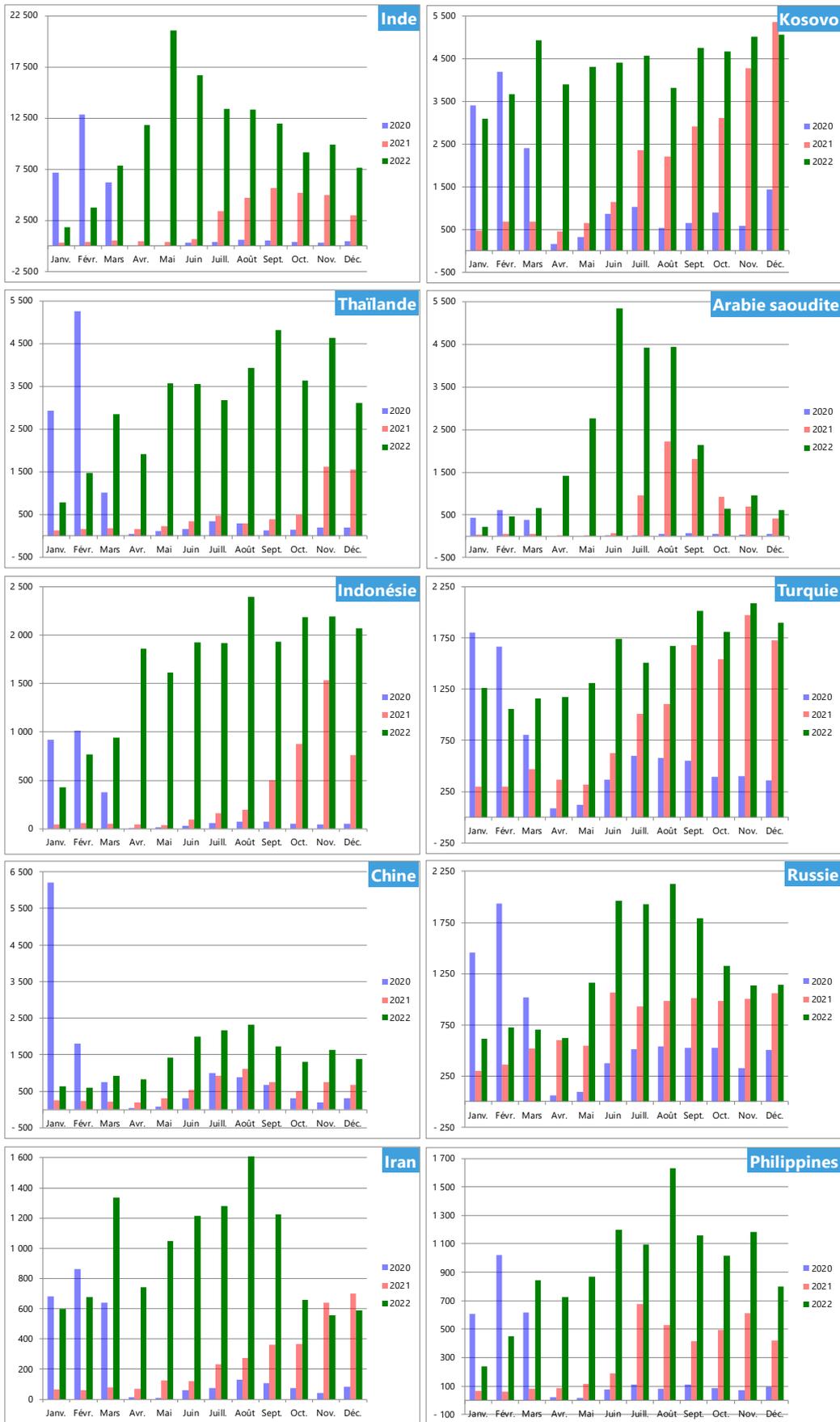




1.5 Demandes de visa en 2022 et 2021 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

Nr.	Nation	Dem. Schengen A + C	Dem. National D	Dem. Total	Visas Total. dél.	dont VTL dél.	Visas Total ref.	Dem. faites dans le pays	2021	2021	Évolut.
									Dem.	Position	
1	Inde	122 057	6 195	128 252	113 117	8	15 135	85,2 %	29 795	1 (+/-0)	+330,4 %
2	Kosovo	44 373	7 876	52 249	46 418	38 445	5 831	87,1 %	24 365	2 (+/-0)	+114,4 %
3	Thaïlande	36 266	1 119	37 385	36 262	1	1 123	97,2 %	5 964	7 (+4)	+526,8 %
4	Arabie saoudite	23 715	392	24 107	23 917	32	190	98,1 %	7 305	5 (+1)	+230,0 %
5	Indonésie	19 719	538	20 257	19 742	679	515	93,7 %	4 360	9 (+4)	+364,6 %
6	Turquie	14 178	4 525	18 703	16 493	39	2 210	82,6 %	11 415	3 (-3)	+63,8 %
7	Chine	11 437	5 530	16 967	16 313	3	654	37,5 %	6 499	6 (-1)	+161,1 %
8	Russie	11 690	3 544	15 234	14 032	155	1 202	79,4 %	9 357	4 (-4)	+62,8 %
9	Iran	10 142	1 395	11 537	8 903	150	2 634	80,9 %	3 087	12 (+3)	+273,7 %
10	Philippines	10 097	1 110	11 207	10 540	1	667	58,9 %	3 740	10 (+/-0)	+199,7 %

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2020 à 2022



1.7 Les dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés en 2022 et 2021

Nr.	Nation	Schengen Dem. Total	Schengen refusées Total	Schengen refusées Taux	2021 Dem.	2021 refusées	2021 Taux
1	Inde	122 057	15 135	12,4 %	24 854	4 590	18,5 %
2	Kosovo	44 373	5 831	13,1 %	16 966	2 818	16,6 %
3	Pakistan	6 729	3 168	47,1 %	2 785	1 176	42,2 %
4	Turquie	14 178	2 204	15,5 %	7 912	898	11,3 %
5	Sri Lanka	6 130	2 124	34,6 %	1 139	272	23,9 %
6	Iran	10 142	2 118	20,9 %	2 309	246	10,7 %
7	Ghana	4 154	1 865	44,9 %	648	294	45,4 %
8	Algérie	3 861	1 566	40,6 %	988	263	26,6 %
9	Russie	11 690	1 199	10,3 %	6 515	30	0,5 %
10	Égypte	6 861	1 189	17,3 %	2 295	238	10,4 %

Indication : les visas nationaux de type D ne sont pas refusés mais retirés. Par contre, l'autorisation de séjour qui va de pair au niveau cantonal peut être refusée.

1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2022 et 2021

Nr.	Représentation	Schengen Dem. Total	Schengen refusées Total	Schengen refusées Taux	2021 Dem.	2021 refusées	2021 Taux
1	New Delhi, Inde	105 784	13 975	13,2 %	19 628	4 131	21,0 %
2	Pristina, Kosovo	44 386	5 410	12,2 %	17 263	2 697	15,6 %
3	Abou Dabi, EAU	17 487	3 566	20,4 %	10 520	1 931	18,4 %
4	Istanbul, Turquie	13 670	2 131	15,6 %	7 788	912	11,7 %
5	Accra, Ghana	4 236	1 897	44,8 %	722	310	42,9 %
6	Téhéran, Iran	9 068	1 871	20,6 %	1 978	226	11,4 %
7	Colombo, Sri Lanka	5 180	1 763	34,0 %	894	203	22,7 %
8	Islamabad, Pakistan	3 189	1 756	55,1 %	1 182	582	49,2 %
9	Alger, Algérie	3 641	1 453	39,9 %	892	247	27,7 %
10	Bichkek, Kirghizistan	3 835	1 213	31,6 %	572	58	10,1 %

1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2022

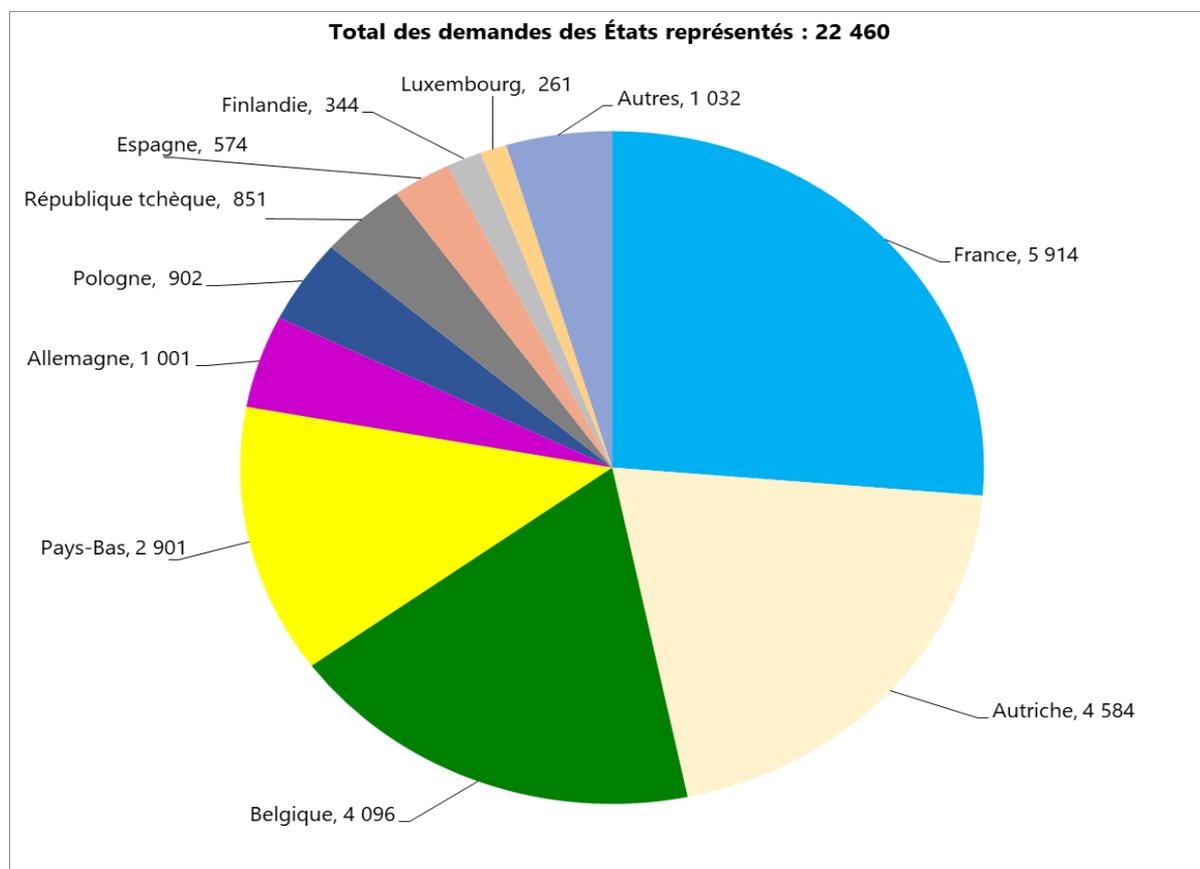
Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE	Entrée en vigueur
Aucun nouvel accord de libéralisation en matière de visas en 2022	

1.10 Accords bilatéraux en 2022

Accords d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel	Entrée en vigueur
Aucun nouvel accord bilatéral en matière de visas en 2022	

2 Demandes dans le cadre d'accords de représentation

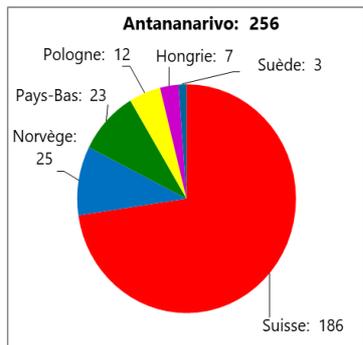
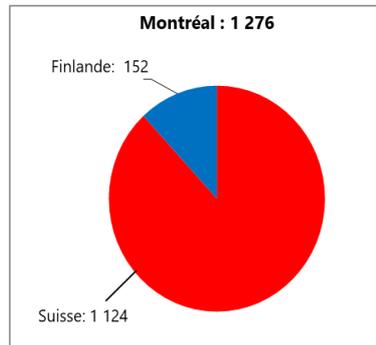
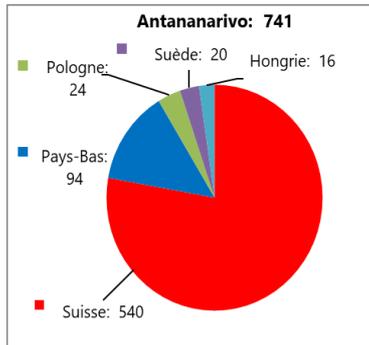
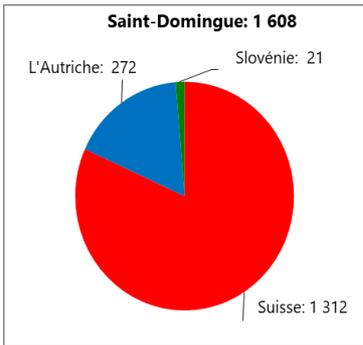
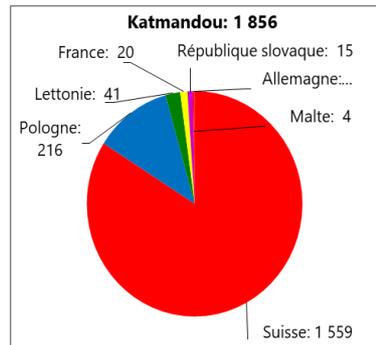
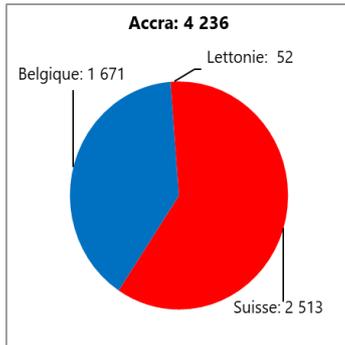
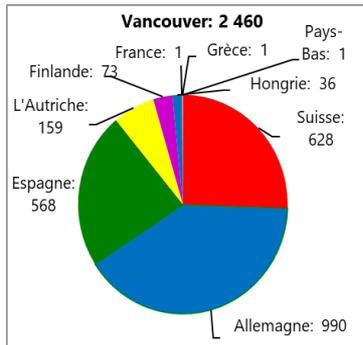
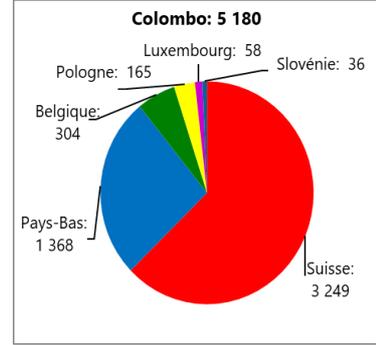
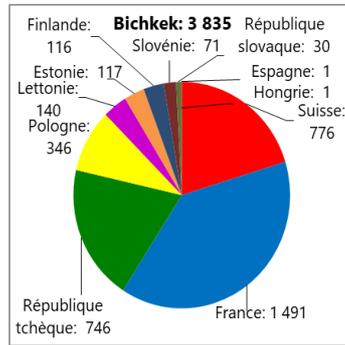
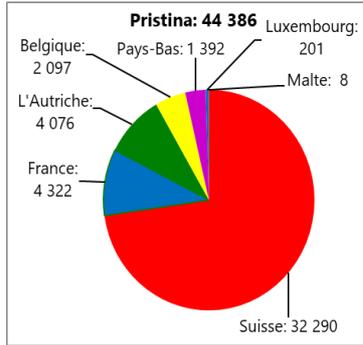
2.1 Total des demandes traitées en représentation d'autres États membres Schengen, ventilé par État membre, 2022



2.2 Les dix représentations avec le plus grand nombre de demandes de visas traitées en représentation d'autres États membres Schengen, 2022

Nr.	Représentation	Schengen Dem. Total	Schengen Dem. Suisse	Schengen Dem. en repr.	Pourcentage en repr.	Dem. Suisse refusé	Pourcentage refusé	Dem. en repr. refusé	Pourcentage refusé
1	Pristina, Kosovo	44 386	32 290	12 096	27,3 %	3 638	11,3 %	1 772	14,6 %
2	Bichkek, Kirghizistan	3 835	776	3 059	79,8 %	170	21,9 %	1 043	34,1 %
3	Colombo, Sri Lanka	5 180	3 249	1 931	37,3 %	1 128	34,7 %	635	32,9 %
4	Vancouver, Canada	2 460	628	1 832	74,5 %	16	2,5 %	25	1,4 %
5	Accra, Ghana	4 236	2 513	1 723	40,7 %	1 034	41,1 %	863	50,1 %
6	Katmandou, Népal	1 856	1 559	297	16,0 %	488	31,3 %	128	43,1 %
7	Saint-Domingue, Dom. Rép.	1 608	1 312	296	18,4 %	216	16,5 %	50	16,9 %
8	Antananarivo, Madagascar	741	540	201	27,1 %	169	31,3 %	40	19,9 %
9	Quito, Équateur	1 974	1 791	183	9,3 %	206	11,5 %	9	4,9 %
10	Montréal, Canada	1 276	1 124	152	11,9%	12	1,1%	0	0,0%

2.3 Les dix représentations avec le plus grand nombre de mandats de représentation, par État membre Schengen représenté et par visa demandé, 2022



2.4 Représentation des États membres de Schengen par la Suisse, 2022

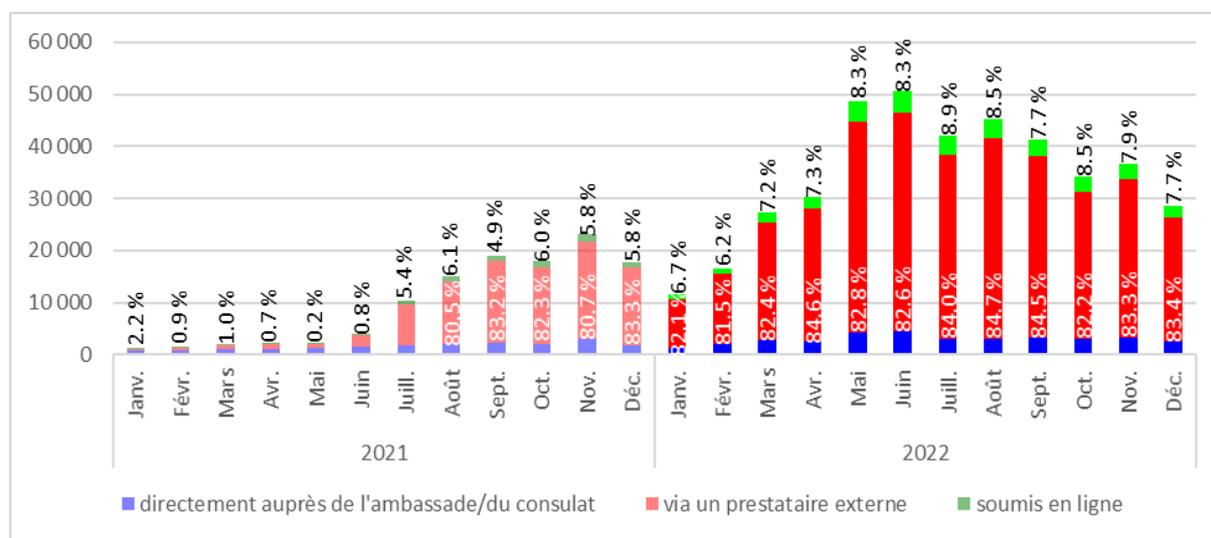
La Suisse représente désormais:	Entrée en vigueur
<p>A partir du 15.08.22, la Suisse représente la Hongrie dans le cadre de la procédure d'octroi de visas à Dhaka (Bangladesh) pour les demandes de visas.</p> <p>Cependant, depuis le 1^{er} novembre 2022, la Suisse ne représente plus la Hongrie à Vancouver (Canada).</p> <p>Depuis le 1^{er} décembre 2022, la Suisse ne représente plus la Finlande à Bichkek (Kirghisistan) pour le traitement des demandes de visa Schengen.</p>	

2.5 Représentation de la Suisse par un État membre de Schengen, 2022

La Suisse sera désormais représentée:	Entrée en vigueur
<p>A partir du 5.10.22, la Suisse est représentée par l'Espagne à Andorre et Malabo (Guinée équatoriale).</p>	

3 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

3.1 Pourcentage des demandes enregistrées via des prestataires de services externes et en ligne par rapport au total des demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2021 et 2022



3.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2022 et 2021

Nr.	Représentation	Schengen Total	Schengen Outsourcing	Schengen Pourcentage	2021 Outsourcing	2021 Position	Évolut.
1	New Delhi, Inde	105 784	104 651	98,9 %	19 298	1 (+/-0)	+442,3 %
2	Pristina, Kosovo	44 386	41 839	94,3 %	16 037	2 (+/-0)	+160,9 %
3	Bangkok, Thaïlande	36 855	34 966	94,9 %	4 628	7 (+4)	+655,5 %
4	Riyad, Arabie saoudite	25 934	25 710	99,1 %	7 381	4 (+/-0)	+248,3 %
5	Jakarta, Indonésie	18 785	18 611	99,1 %	3 594	8 (+3)	+417,8 %
6	Abou Dabi, EAU	17 487	17 460	99,8 %	10 491	3 (-3)	+66,4 %
7	Istanbul, Turquie	13 670	13 065	95,6 %	7 282	5 (-2)	+79,4 %
8	Moscou, Russie	10 962	10 220	93,2 %	4 753	6 (-2)	+115,0 %
9	Londres, Roy.-Uni	9 276	8 866	95,6 %	1 280	12 (+3)	+592,7 %
10	Téhéran, Iran	9 068	8 601	94,9 %	1 594	10 (+/-0)	+439,6 %

3.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2022 et 2021

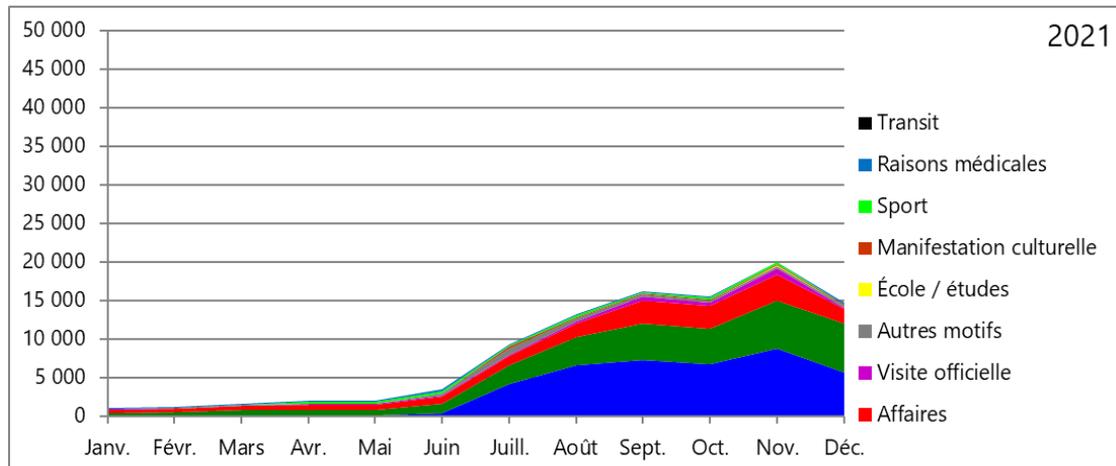
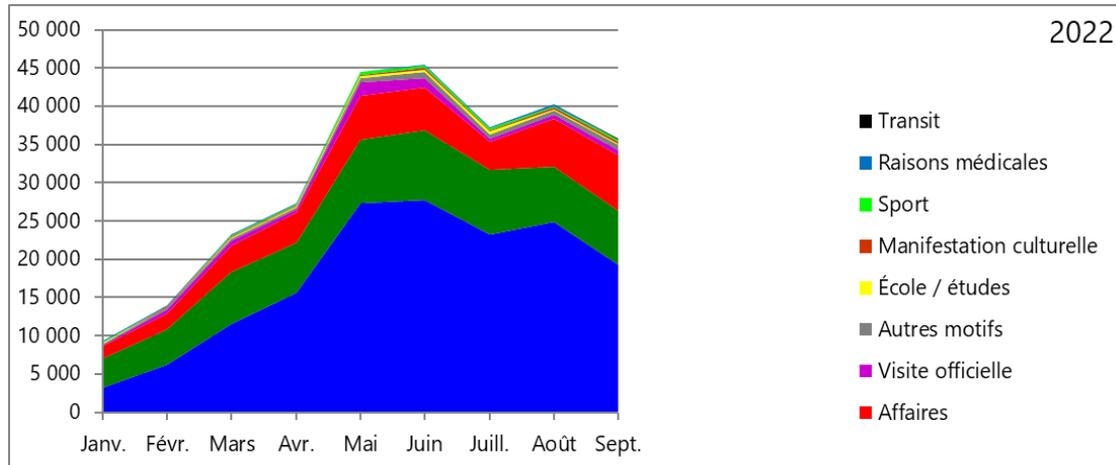
Nr.	Représentation	Schengen Total	Schengen en ligne	Schengen Pourcentage	2021 en ligne	2021 Position	Évolut.
1	Nairobi, Kenya	3 382	3 194	94,4 %	605	4 (+3)	+427,9 %
2	San Francisco, États-Unis	2 918	2 870	98,4 %	641	3 (+1)	+347,7 %
3	Vancouver, Canada	2 460	2 423	98,5 %	410	7 (+4)	+491,0 %
4	Bakou, Azerbaïdjan	2 818	2 410	85,5 %	474	6 (+2)	+408,4 %
5	Amman, Jordanie	2 470	2 285	92,5 %	650	2 (-3)	+251,5 %
6	Bichkek, Kirghizistan	3 835	2 100	54,8 %	54	19 (+13)	+3788,9 %
7	Quito, Équateur	1 974	1 892	95,8 %	692	1 (-6)	+173,4 %
8	New York, États-Unis	2 378	1 840	77,4 %	489	5 (-3)	+276,3 %
9	Dakar, Sénégal	1 926	1 478	76,7 %	207	11 (+2)	+614,0 %
10	Atlanta, États-Unis	1 332	1 226	92,0 %	217	10 (+/-0)	+465,0 %

Indication : Certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (site internet www.swiss-visa.ch). La demande signée ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remises à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'ils sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois.

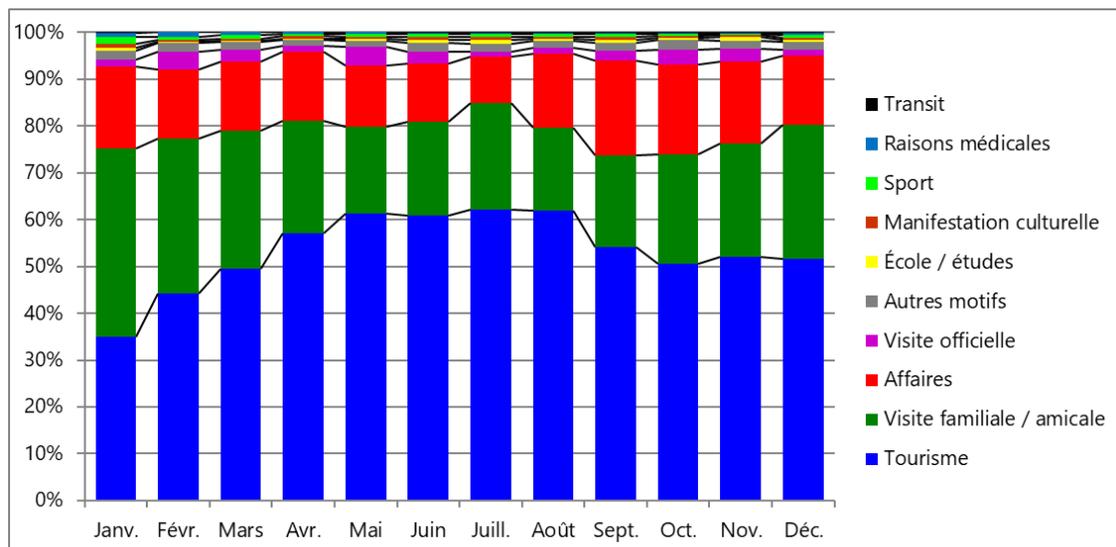
La demande en ligne n'est pas proposée dans les pays dans lesquels une coopération existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

4 Buts du séjour³

4.1 Évolution des dix buts de séjour possibles, années 2022 et 2021

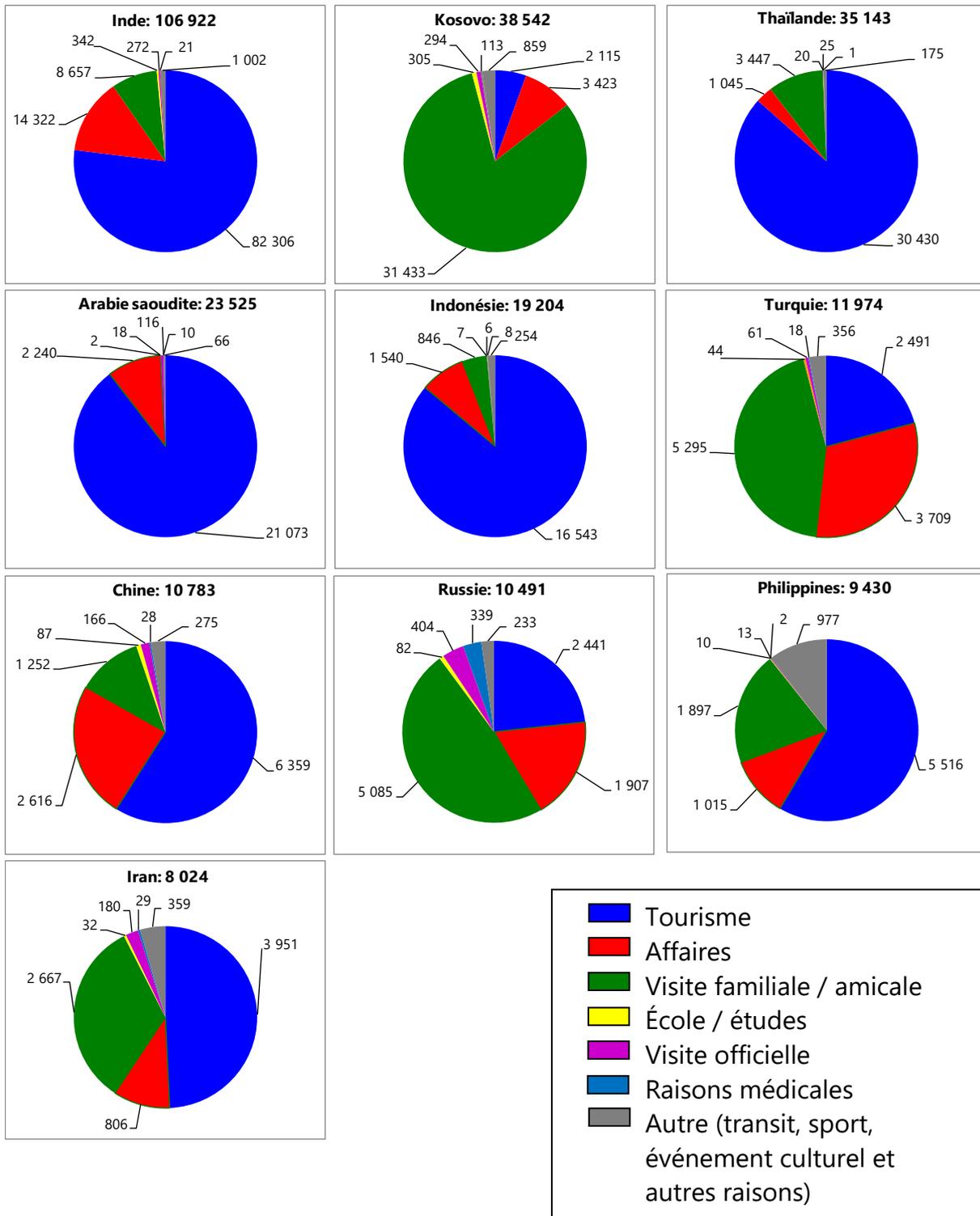


4.2 Proportion des différents buts de séjour possibles: évolution pour 2022



³ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

4.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2022, ventilés par but de séjour

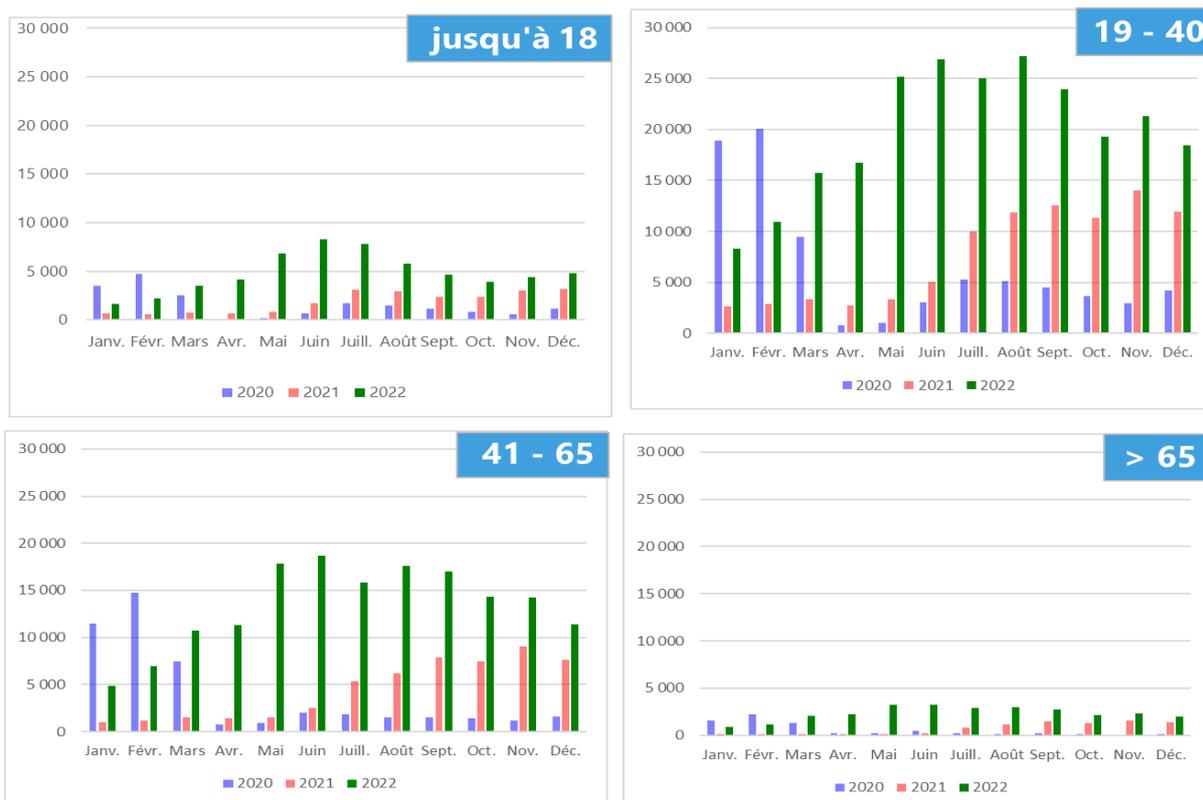


5 Sexe et âge des demandeurs

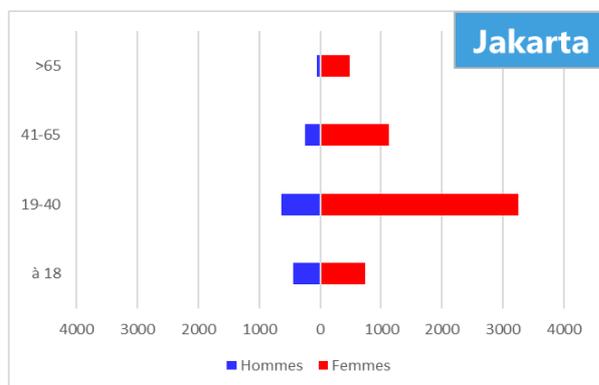
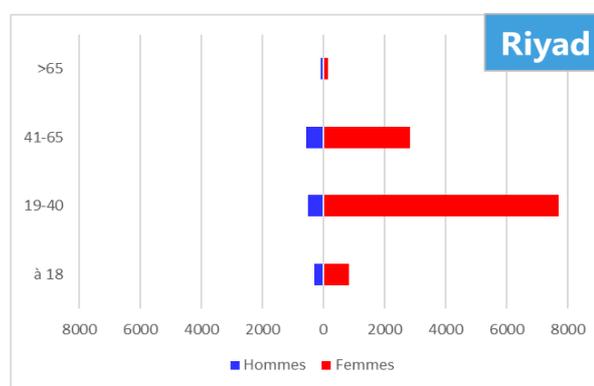
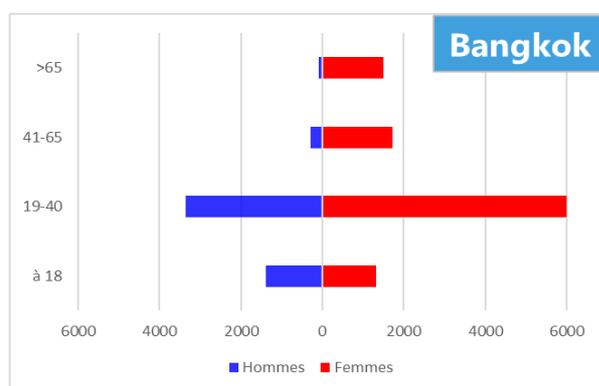
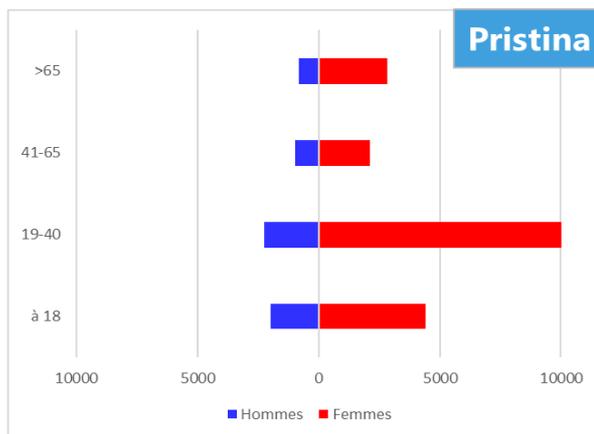
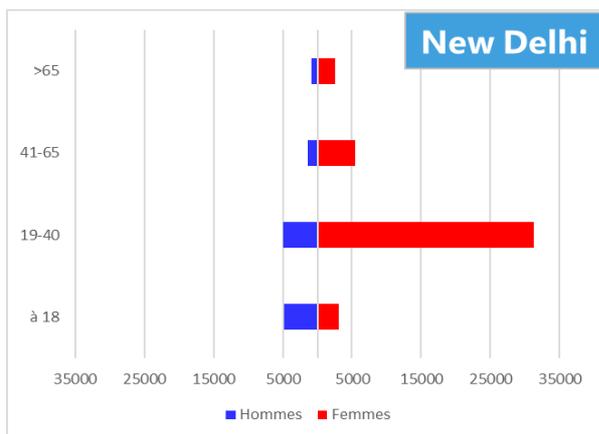
5.1 Sexe et âge des demandeurs, de 2022 à 2020

Sexe et Année	2022 Total	2022 Pourcentage	2021 Total	2021 Pourcentage	2020 Total	2020 Pourcentage
Hommes	243 734	50,2 %	89 472	51,1 %	74 549	49,3 %
Jusqu'à 18	29 328		10 980		9 422	
19 - 40	121 013		47 005		38 962	
41 - 65	80 440		27 468		22 950	
> 65	12 953		4 019		3 215	
Femmes	241 822	49,8 %	85 574	48,9 %	76 691	50,7 %
Jusqu'à 18	28 678		11 161		9 385	
19 - 40	118 008		44 726		39 972	
41 - 65	80 161		25 129		23 464	
> 65	14 975		4 558		3 870	

5.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2020 à 2022



5.3 Les cinq représentations selon les visas demandés en 2022, ventilés par sexe et par âge



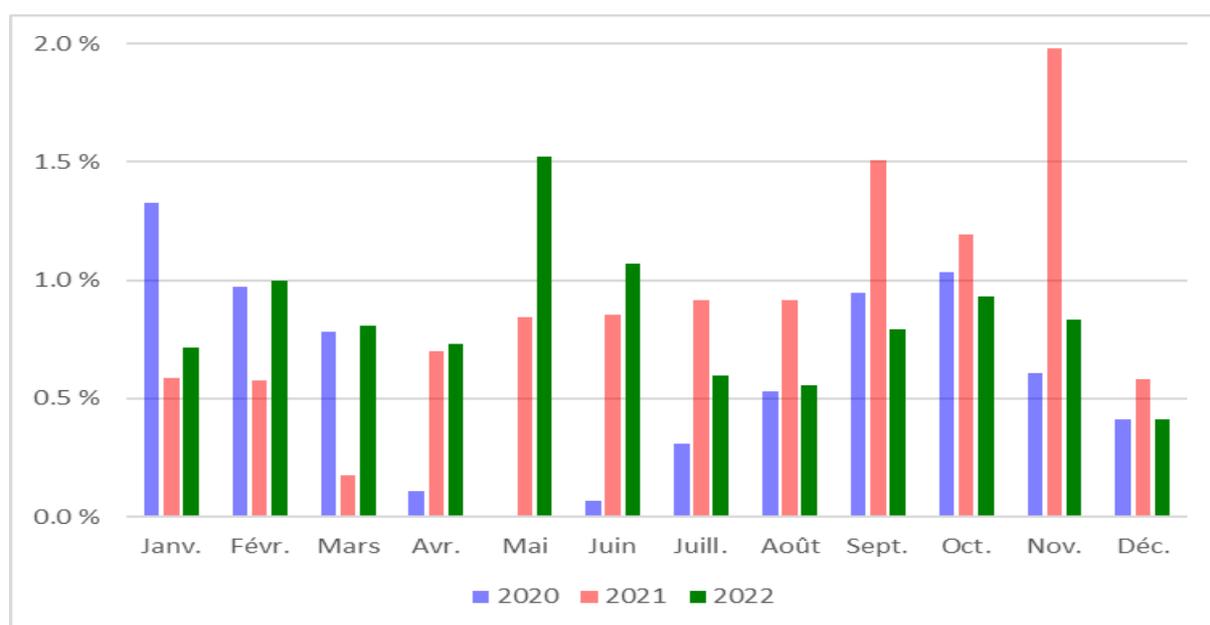
6 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

6.1 Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2022

Période	Demandes d+s+sp+o Total	Demandes d+s+sp+o délivré	Demandes d+s+sp+o diplomatique	Demandes d+s+sp+o de service	Demandes d+s+sp+o spécial	Demandes d+s+sp+o officiel	Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
Janvier	112	109	44	11	14	43	15 662	0,7 %
Février	211	205	85	42	28	56	21 199	1,0 %
Mars	258	251	109	40	22	87	31 947	0,8 %
Avril	252	248	89	41	31	91	34 478	0,7 %
Mai	807	803	260	211	81	255	53 047	1,5 %
Juin	612	604	221	91	113	187	57 124	1,1 %
Juillet	307	272	86	24	123	74	51 577	0,6 %
Août	298	290	113	36	50	99	53 613	0,6 %
Septembre	382	363	122	93	38	129	48 382	0,8 %
Octobre	368	355	122	83	21	142	39 634	0,9 %
Novembre	352	342	87	112	25	128	42 236	0,8 %
Décembre	151	140	71	42	12	26	36 657	0,4 %
2022	4 110	3 982	1 409	826	558	1 317	485 556	0,8 %
2021	1 928	1 907	714	559	258	397	175 046	1,1 %
Différ.	+2 182	+2 075	+ 695	+ 267	+ 300	+ 920	+310 510	-0,3 %

Légende : **d+s+sp+o** = passeport diplomatique, de service, spécial et officiel.

6.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2020 à 2022



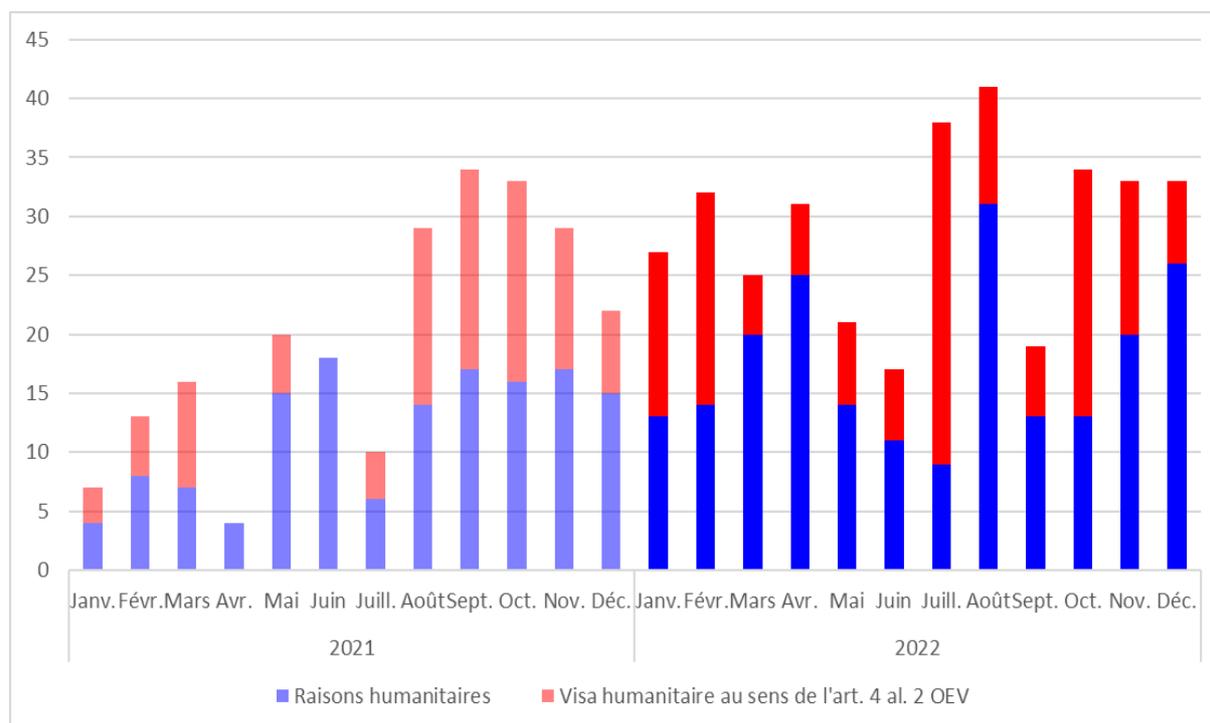
6.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2022 et 2021

Nr.	Représentation	2022	2022	2022	2021	2021	Demandes Évolution
		Demandes d+s+sp+o	Demandes Total	d+s+sp+o Proportion	Demandes d+s+sp+o	Demandes Position	
1	Riyad, Arabie saoudite	582	26 277	2,2 %	317	1 (+/-0)	+83,6 %
2	Abou Dabi, EAU	249	17 810	1,4 %	179	3 (+1)	+39,1 %
3	New Delhi, Inde	243	109 710	0,2 %	26	18 (+15)	+834,6 %
4	Dhaka, Bangladesh	232	1 354	17,1 %	70	10 (+6)	+231,4 %
5	Abuja, Nigéria	220	2 800	7,9 %	72	9 (+4)	+205,6 %
6	Le Caire, Égypte	215	5 903	3,6 %	105	5 (-1)	+104,8 %
7	Moscou, Russie	178	12 731	1,4 %	110	4 (-3)	+61,8 %
8	Ho Chi Minh Ville, Vietnam	160	4 971	3,2 %	82	7 (-1)	+95,1 %
9	Kinshasa, RD du Congo	151	1 242	12,2 %	5	37 (+28)	+2920,0 %
10	Téhéran, Iran	147	9 680	1,5 %	14	27 (+17)	+950,0 %

Légende : **d+s+sp+o** = passeport diplomatique, de service, spécial et officiel.

7 Visas humanitaires

7.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2021 et 2022



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension⁴).

Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.

- Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire à la représentation suisse compétente. Depuis le 15 septembre 2018, ces visas sont délivrés en tant que visas nationaux à la suite de la modification des bases légales (art. 4 al. 2 de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV), en vue d'un séjour de plus longue durée.

Depuis lors, ils ont été regroupés sous la désignation *visas humanitaires conformément à l'art. 4 al. 2 OEV*.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	27	32	25	31	21	17	38	41	19	34	33	33	351
2021	7	13	16	4	20	18	10	29	34	33	29	22	235

⁴ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

7.2 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2022, par catégorie

Catégorie	Visas hum. délivrés
Raisons humanitaires	209
Visas humanitaires au sens de l'art. 4 al. 2 OEV	142

7.3 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2022, ventilés par les cinq principales représentations

Nr.	Représentation	Visas hum. délivrés
1	Pristina, Kosovo	78
2	Islamabad, Pakistan	61
3	Istanbul, Turquie	51
4	Téhéran, Iran	49
5	Tunis, Tunisie	12

7.4 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2022, ventilés par les cinq principales nationalités

Nr.	Nation	Visas hum. délivrés
1	Afghanistan	110
2	Kosovo	78
3	Irak	41
4	Turquie	15
5	Syrie	12

Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question :

Adresse email : visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'État aux migrations SEM

Division Entrée

Section Bases Visas

Quellenweg 6

3003 Berne-Wabern



[Site internet Monitoring des visas](#)